

TROPHEE ÎLE DE FRANCE - VOILE HABITABLE OSIRIS

La Ligue Île de France de Voile est l'organisatrice des Championnats Régionaux, qui comportent plusieurs épreuves de Grade 4 ou 5. L'organisation d'une épreuve est confiée, à un club de la Ligue. Cette épreuve se court sur une ou plusieurs journées et comporte une ou plusieurs courses. Par dérogation, des épreuves hors Ligue IDF peuvent être inscrites au calendrier.

Chaque épreuve est inscrite au calendrier - <http://www.ffvoile.fr/ffv/web/>

RÈGLEMENT

L'application de ce Règlement et de ses Annexes sera précisée dans l'Avis de Course et les Instructions de course. Ce règlement s'inscrit en complément des règles de course OSIRIS Habitables.

1. EPREUVES :

Les épreuves comptant pour le Trophée Régional seront sélectionnées lors de la Commission Calendrier, par le délégué Osiris Habitable de la Ligue ou par un représentant de la Commission Sportive (annexe 5). Les épreuves sont précisées en Annexe 2.

Aucune de ces épreuves ne sera inscrite avec le mot "championnat" dans son intitulé.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le règlement s'applique aux bateaux titulaires d'un contrat de Jauge Osiris Habitable. Les bateaux participant au Trophée Régional Voile Habitable, implique que chaque bateau soit un habitable avec un contrat de jauge valide.

Les bateaux doivent être conformes aux caractéristiques mentionnées sur leur contrat de jauge Osiris.

Si d'autres bateaux - Quillards VL - apparaissent dans le classement FFV d'une régates, ils ne marqueront pas de points sur le Trophée. Toutefois, chacun conservera la place du classement et l'attribution des points de la régates enregistré sur le site de la FFV.

Chaque équipier doit être titulaire d'une Licence FFVoile, accompagnée d'un certificat médical valide, ainsi qu'une autorisation parentale pour les équipiers mineurs.

Chaque coureur de la Ligue engagé pour une épreuve est inscrit pour l'ensemble du

Championnat Régional, mais les concurrents doivent s'inscrire lors de chaque épreuve de ligue auprès du club organisateur.

L'inscription d'un concurrent à une épreuve du Trophée Régional implique tacitement qu'il autorise gracieusement la FFVoile et ses partenaires (ligue, CDV, club) à utiliser son image, sa voix et sa biographie sur tout support et pour toute utilisation tant promotionnelle, publicitaire ou commerciale pour l'ensemble du Territoire français.

3. ATTRIBUTION DU TITRE :

Le titre sera attribué si au moins 10 bateaux de 3 clubs différents sont classés.

- Classement bateau-skipper :

Il sera attribué un titre de **Champion d'Ile de France Voile Osiris Habitable**. Ce sera le skipper qui aura obtenu le meilleur classement dans les épreuves définies au calendrier de la ligue.

Sur proposition de la Commission sportive, le titre est décerné lors de l'épreuve finale par le Président de Ligue ou son représentant.

- Classement équipier :

Il sera attribué un titre de **meilleur équipier d'Ile de France Voile Osiris Habitable**. Ce sera le licencié (hors skipper) qui aura obtenu le meilleur classement dans les épreuves définies au calendrier de la ligue.

- Classement des clubs :

Le club qui obtient le meilleur classement, par au maximum 3 de ses meilleurs représentants est déclaré vainqueur du "**Trophée d'Ile de France Voile Osiris Habitable**".

4. MODE DE CLASSEMENT :

Les classements seront établis selon la formule.

Coef. régates x [101 + 1000 x log (nbre participants) – 1000 x log10 (classement du participant)]

Les épreuves entrants dans le classement, sont nécessairement validées par la FFV.

Pour valider le classement général du Trophée, il sera pris en compte le total des épreuves de l'Annexe 2, moins les deux plus mauvais résultats.

Les coureurs licenciés des autres ligues peuvent participer aux régates mais ne seront pas inclus dans le classement du Trophée Régional sauf dérogation du responsable du Trophée. Cependant pour l'attribution des points, ces coureurs ne sont pas retirés du classement de chaque épreuve.

Les classements seront établis à partir des résultats transmis par les clubs organisateurs via le fichier de sauvegarde issu du logiciel fédéral de classement FReg et qui sont publiés sur le site de la FFV.

5. INSCRIPTION :

Le numéro de licence donné lors de l'inscription du bateau servira à identifier les participants et le numéro de club à déterminer son appartenance à la Ligue Ile de France de Voile.

7. GESTION DU TROPHEE :

Chaque club participant doit faire la promotion des autres courses de ce Trophée en les inscrivant sur son calendrier, et le diffusant auprès de ses coureurs.

Le responsable des classements devra après chaque épreuve, mettre à jour les résultats et diffuser sur le site de la Ligue Ile de France, un classement provisoire du Trophée Régional Osiris Habitable.

8. RÉCOMPENSES

La remise des récompenses sera effectuée au cours de la remise des prix de la dernière épreuve ou de la première épreuve de l'année suivante.

- Le "**Trophée IDF Voile Osiris Habitable**" sera remis en jeu chaque année. Il sera remporté à l'issue du classement final par le meilleur club.
- Une coupe pour le vainqueur du titre de "**Champion d'Ile de France Voile Osiris Habitable**".
- Une médaille au "**meilleur équipier d'Ile de France Voile Osiris Habitable**".

ANNEXES

Les annexes complètent le Règlement et précisent les particularités du Trophée pour l'année 2018.

- ANNEXE 1 :

Il sera toléré exceptionnellement une fois dans l'année de ne pas avoir de contrat de jauge Osiris valide. (par exemple, pour les nouveaux coureurs, les cartes arrivées en fin de validité, les coureurs très occasionnels). Un bateau n'ayant pas de contrat de jauge valide sera pénalisé de 0,5 groupe de handicap par le comité de course de l'épreuve. Il y aura 2 classements, celui remonté à la FFV avec les bateaux sans contrat de jauge Osiris qui seront classés en X (bis) et celui spécifique au Trophée.

- ANNEXE 2 :

Epreuves retenues pour le Trophée 2018

coefficient	dates	intitulé	organisateur	plan d'eau	Grade
1,6	17-18mars	Coupe des jonquilles	C.N. VIRY CHATILLON	VIRY CHATILLON	5A
1.2	26-27 mai	Coupe IDF	CV.VAUX/Seine	SEINE	5A
1.3	9-sept	Coupe de la seine	C V DENNEMONT	SEINE	5A
1,2		LA JOLIE MANTAISE	A.S.MANTAISE VOILE	SEINE (BRAS-MORT)	5A
1,2	23-sept	Les 6 Heures de Vaux	CV.VAUX/Seine	SEINE	5A
1,2		LE RUBAN BLEU	Y. C .Triel	SEINE	5A
1,4	18- nov	Pieds gelés habitables et quillards	CV BASSE MARNE	MARNE (Bassin de la pie)	5A

- ANNEXE 3 :

Conformément au règlement, le Yacht Club des Andelys est invité à participer au Trophée Ile de France Voile Habitable Osiris, pour la saison 2018.

- ANNEXE 4 :

Rappel pour la prise en compte d'un résultat dans un Classement Fédéral en fonction du Grade et de la Pratique.

Grade	Osiris Habitable		Quillards VL	
	Inter-série	Monotypes	Inter-série	Classes
4	10	10	10	10
5A, 5B, 5C	7	5	7	5

- ANNEXE 5 :

Responsable du classement : Robert Humbert 0607948271
roberthumbert@orange.fr

Délégué Osiris habitable : Patrick Gondouin 0626763883
patrick.gondouin@gmail.com

Arnaud Scheiwiller | Président de la Commission Sportive
Tel 06 07 94 51 34 arnaud.scheiwiller@laposte.net